



AMBASSADE DE SUISSE
EN POLOGNE

VARSOVIE 10. le 7 décembre 1973
Aleje Ujazdowskie 27

Réf.: 643.53 s'd - FX/sr

Direction politique
Département politique fédéral

ad: p.B.51.13.51.Pol.10 - RS

3003 B e r n e

nr	FK	PGF				a/a
Date	4.12					27.12
Visa	W					PGF
EPO		11.12.73				15
Ref. p.B.51.13.51.Pol.10.						

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme vous l'aurez appris par la copie de ma lettre du 22 novembre à l'Etat-major du groupement de l'instruction, Service des films de l'armée, j'ai reçu en octobre le film "Fremde Soldaten auf Schweizerboden", que j'ai projeté le 4 décembre devant 60 anciens internés, parmi lesquels 9 professeurs et un général, membres de l'Association des anciens combattants, notamment de sa Section de la 2e Division des chasseurs à pied. Cette présentation a eu lieu à l'Ambassade, en plein accord avec la direction du Protocole diplomatique du Ministère des Affaires étrangères dont le Chef adjoint, M. Stradowski, compte parmi les anciens internés en Suisse. A la suite de la présentation, j'ai invité tous les participants à une réception dans les salons de l'Ambassade.

Le montage du film, qui a pour but de présenter la vie des internés de différentes nationalités et les problèmes qui se sont posés à nos autorités par l'afflux d'internés selon les époques, en fonction du déplacement des fronts de guerre, exprime par ses différentes séquences ce que les auteurs du film voulaient bien exprimer. La présentation de ce film a été fort bien accueillie et la séquence montrant les internés américains dans un hôtel d'Adelboden n'a suscité aucun commentaire désobligeant. Au contraire, mes invités se sont plu à relever l'absence d'esprit de propagande dans l'ensemble du film. D'aucuns ont trouvé que l'action de la Suisse apparaissait encore beaucoup trop modeste par rapport à ce qu'elle a fait pour les internés. On n'y trouve par exemple aucune séquence sur les efforts qui ont été entrepris pour permettre aux internés polonais qui avaient dû interrompre leurs études pendant la guerre de les poursuivre à nos universités de Fribourg, Saint-Gall et Zurich. Rien non plus sur l'organisation du centre d'éducation de Wetzikon. J'avais parmi mes invités plusieurs qui se sont félicités d'avoir pu terminer leurs études universitaires en Suisse pendant la guerre grâce aux mesures qui avaient été prises pour eux.

On s'est posé aussi la question de savoir ce qu'il était advenu des internés russes après leur rapatriement. On se souvient ici des mesures de rigueur de Staline qui n'acceptait pas qu'un soldat russe puisse être prisonnier et qui avait prononcé pour chacun d'eux des peines de bannissement fort sévères.

Un de mes invités a eu une émotion assez grande lorsqu'il s'est reconnu dans le soldat posant pour l'exécution de son buste par un artiste polonais.

En résumé, les craintes soulevées dans la communication du 3 juillet 1972 de l'Etat-major du groupement de l'EMG se sont donc révélées absolument infondées. Je n'aurais aucune crainte à présenter ce film à d'autres cercles polonais.

Le Vice-Président de la Section de la 2e Division des chasseurs à pied, M. Włodzimierz Cieszkowski, m'a demandé si nos autorités militaires consentiraient à ce que le Ministère des anciens combattants fasse à ses frais une copie de ce film. Puis-je vous demander d'examiner cette requête et de me faire part de l'opinion de notre Etat-major précité ?

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

Frochaux

(Frochaux)